



Assemblée générale

Distr. générale
4 novembre 2011
Français
Original : espagnol

Soixante-sixième session

Point 115 d) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Noel **González Segura** (Mexique)

1. À sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-sixième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 16^e séance, le 4 novembre 2011, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général concernant le siège qui deviendrait vacant au Comité des commissaires aux comptes du fait de l'expiration, le 30 juin 2012, du mandat de l'un de ses membres (A/66/104);
 - b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement tanzanien avait présenté la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la République-Unie de Tanzanie pour le poste vacant du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2012 (A/C.5/66/6).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la République-Unie de Tanzanie membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2012 (voir par. 4).



Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de la République-Unie de Tanzanie membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1^{er} juillet 2012.
